



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

Campagne d'entretien des arbres d'avenues

Dans le cadre de la campagne annuelle d'entretien des arbres d'avenues et du contrôle sanitaire de ceux-ci, il a été identifié qu'une dizaine d'entre eux devront être abattus sur le territoire communal, notamment dans les villages de Fleurier et Môtiers.

Pour rappel, ces abattages sont nécessaires pour des questions sanitaires et de sécurité. En effet, des arbres malades ou ayant des branches sèches représentent un danger non seulement pour les utilisateurs du domaine public, mais également pour le personnel chargé de leur entretien. De plus, les arbres malades et affaiblis dans leur structure peuvent potentiellement être dangereux et contaminer d'autres sujets sains. L'ensemble de ces arbres seront remplacés afin d'effectuer un rajeunissement de nos allées et des parcs. Cette démarche permet ainsi de sauvegarder notre important patrimoine que constituent les différents arbres d'avenues.

ANNONCES

Abbaye de Fleurier - Mise au concours des emplacements forains

Attribution de l'emplacement pour les forains lors des éditions 2020 à 2022 de l'Abbaye de Fleurier :

Le Conseil communal informe que l'emplacement de 2'500 m² pour les marchés forains (carrousels) lors de la fête de l'Abbaye est attribué sur la base de contrats spécifiques de durée déterminée.

L'actuel contrat arrivant à échéance en 2019, le Conseil communal de Val-de-Travers invite les professionnels intéressés à participer aux prochaines éditions à proposer leurs services avant le 30 avril 2019 à l'adresse suivante : Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Fête de l'Abbaye, Grand-Rue 38, 2108 Couvet. Les demandes écrites contiendront les éléments suivants : autorisation d'exploiter, type et superficie des manèges proposés.

Terrasses - Avis aux établissements publics

Nous rappelons aux tenanciers d'établissements publics que l'installation de terrasse sur le domaine public est soumise à autorisation du Conseil communal.

Nous invitons les personnes concernées à adresser les demandes écrites au dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique, en précisant la localité, la parcelle, l'adresse et la superficie souhaitée. Commune Val-de-Travers, Sécurité publique, Grand-Rue 38, 2108 Couvet.

Avis de restrictions de circuler

Dans le cadre de travaux de rénovation d'un mur, des mesures de restriction de circulation sont prises à la rue du Collège, Noiraigue, à savoir :

À partir du 1^{er} avril jusqu'à la fin des travaux mais au plus tard le 10 mai 2019, interdiction générale de circuler dans les deux sens « Excepté riverains et chantier ».

Interdiction de parquer sur toute la longueur de ladite rue entre les intersections des rues du Temple et des Tilleuls.

Dans le cadre de travaux de remplacement des conduites du gaz et des eaux, des mesures de restriction de circulation sont prises dès le lundi 1^{er} avril jusqu'au mercredi 29 mai 2019, à la rue Docteur Edouard-Leuba, Fleurier, à savoir : interdiction générale de circuler dans les deux sens « Excepté riverains et chantier » : rue Dr.



L'histoire de votre musée - Il y avait une piscine à Fleurier, les bains froids, gérée par la Société du Musée (6/24) © MRVT



Echo des autorités

EN BREF

Le printemps : le retour des beaux jours et des... crottes !

Sous nos latitudes, le printemps rime généralement avec soleil et douceur. Les fleurs sont de retour, avec leur lot de couleurs mais aussi de pollens, et les badauds d'humeur primesautière profitent des jours rallongés pour vaquer à leurs occupations à l'extérieur.

Une fois la neige fondue, un spectacle exécrable, malpropre et odorant apparaît toutefois aux yeux de tous : l'amoncellement de déjections canines sur certaines plates-bandes, dans certains pâturages ou tout simplement sur les trottoirs et les voies publiques.

Si le manteau neigeux permet de dissimuler tant bien que mal les souil-

lures du meilleur ami de l'homme, sa fonte nous rappelle l'étendue des dégâts et l'incurie de certains détenteurs qui omettent sciemment de ramasser les excréments de Médor et de Rex alors que notre Commune met à disposition les moyens nécessaires au ramassage de leurs crottes (sachets en plastique et « poubelles-toilettes » pour chiens).

La sagesse revenant souvent quand on parle d'argent, il est bon de rappeler que toutes les mesures utiles doivent être prises par le détenteur de canidé pour rendre l'endroit propre si son animal a souillé l'espace. Si tel n'est pas le cas, une amende de 100 francs pourra être infligée au maître indélicat.

Collège des Bayards : après 5 années d'expérience, les parents d'élèves confirment leur préférence !

Pour répondre à une demande insistante des parents d'élèves, les autorités du cercle scolaire décidaient, en février 2014, de scolariser leurs enfants aux Verrières, indiquant toutefois qu'une hausse des effectifs à l'horizon 2017 permettrait de revoir la situation.

Compte tenu de l'augmentation réelle du nombre d'élèves dans les classes des Verrières, les autorités scolaires ont tout récemment rencontré les parents des actuels et futurs élèves bayardins pour évoquer une réouverture éventuelle du collège, entre autres options envisageables.

La solution, en œuvre aujourd'hui, du regroupement aux Verrières, donne toujours satisfaction et l'a emportée haut la main ! La direction a donc choisi de suivre l'opinion publique en maintenant les transports scolaires entre les Bayards et les Verrières pour la prochaine année scolaire, tout en garantissant l'appui pédagogique indispensable à une bonne gestion de ces classes à hauts effectifs dans le collège des Verrières, laissant ainsi le collège des Bayards à une nouvelle période d'inactivité scolaire.

INFORMATIONS PRATIQUES

Réception des nouveaux citoyens

Les autorités communales perpétuent la tradition de recevoir officiellement les jeunes citoyens qui fêteront leur 18^e anniversaire en 2019.

Cette manifestation marquera leur entrée dans la vie civique active et se déroulera le

vendredi 12 avril 2019 à Fleurier, salle Fleurisia, de 18 h 30 à 20 h 30

Les invitations ont été envoyées le 21 février par courrier postal. Les nouveaux citoyens atteignant 18 ans cette année et domiciliés à Val-de-Travers qui n'auraient pas reçu d'invitation sont priés de se manifester auprès de la Chancellerie communale (032 886 43 90, Chancellerie.VDT@ne.ch).

Edouard-Leuba, dès la hauteur de l'immeuble n° 5 de ladite rue jusqu'à l'intersection de la rue de l'Orée, ceci en fonction de l'avancement des travaux. Une déviation est mise en place, via la rue de l'Orée

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours un poste de codirecteur (H/F) du centre scolaire du Val-de-Travers. Délai de postulation: 12 avril 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>